

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 31 MARS 2023**

Le 31 mars à dix-huit heures trente, Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel LAPÔTRE, Maire de la Commune.

Présents : LAPÔTRE Daniel (Maire) – DEFELICE Françoise (1^{ère} Adj) – BOULAY Christophe (2^e Adj)
BEN MARNI Reynald - JUSZCZAK Eric - LAPÔTRE Michel - LEGENDRE Mickaël
MOISON Sabine - ONIS Quentin

<u>Absents</u>	<u>Pouvoirs</u>
BREFORT Brigitte LEHUP Elisabeth	Excusée sans pouvoir Aucun
Secrétaire de séance : Françoise DEFELICE	

Le quorum étant atteint le Maire déclare la séance ouverte à 18h34

- 1) Signature de la feuille de présence
- 2) Désignation du secrétaire de séance
- 3) Approbation du compte rendu du conseil du 3 février 2023 à l'unanimité

Annule et remplace Pour erreur matérielle
--

1) VOTE DES TAXES 2023

Le Maire présente des simulations d'augmentation entre 0.5 et 3 % aux conseillers et rappelle que les dépenses communales notamment en matière énergétique vont augmenter considérablement tandis que les recettes octroyées par l'Etat sont en diminution, il préconise une augmentation de 0.5 % pour un produit supplémentaire de 325.30 €.

Trois conseillers se prononcent pour une augmentation de 0,5 % tandis que six autres ne veulent pas d'augmentation.

Après délibération et à la majorité des présents (POUR : 6 – CONTRE : 3), le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taxes en 2023.

2) VOTE DES SUBVENTIONS COMMUNALES AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire reprend toutes les demandes de subventions adressées à la commune pour l'année 2023 et sollicite l'avis du Conseil.

Après délibération et à l'unanimité des membres (POUR 9), il est décidé d'accorder les subventions ci-dessous :

ASSOCIATIONS	Montant attribué en 2023	Remarque
UNA (Cerisiers/Villeneuve A)	100	
Ass. Aide à Dom. Villeneuve s/ Yonne	50	
ADMR	100	
France ALZHEIMER 89	50	
PEP 89	50	
PREVENTION ROUTIERE	50	1 voix contre
LPSA – LA POSTOLLE S'ANIME	500	
AFSEP – Sclérose en plaque	50	

Ecole Elémentaire VA – Subv.pédagogiq.	219	
Ecole Maternelle VA - Subv.pédagogiq.	219	
ASEAMAS	50	
TOTAL	1 438	

3) PROJET DE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE PRIVEE AU SOL SUR TERRITOIRE COMMUNAL

Monsieur le Maire présente l'étude de faisabilité réalisée par la société Emeren France, société lyonnaise spécialisée dans l'étude et la réalisation de parcs solaires photovoltaïques, concernant le développement d'un projet de centrale solaire au sol proche de la route départementale D 28.

La définition précise et définitive du projet nécessite en amont la réalisation d'études environnementales et techniques approfondies.

Emeren France demande l'autorisation de lancer ces études et s'engage à tenir Monsieur le Maire régulièrement informé des résultats.

L'intégralité du coût des études est prise à charge par la société Emeren qu'importe l'issue du projet.

- ✓ Considérant que ce projet est localisé sur le territoire de la commune de La Postolle et qu'il existe de réelles potentialités d'implantation,
- ✓ Considérant l'isolement du site étudié par Emeren France et d'une possible compatibilité de ce site avec l'implantation d'une centrale photovoltaïque,
- ✓ Considérant que la commune souhaite maîtriser le développement des projets énergétiques sur son territoire,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents (POUR : 8)

Le conseiller impliqué dans le projet n'ayant pas pris part au vote.

- Accepte que la société Emeren France étudie la possibilité de réaliser le projet de centrale solaire au sol sur une partie des terrains proches de la route départementale D 28, situé sur la commune de La Postolle,

- Se prononce favorablement à l'étude du projet photovoltaïque menée par la société Emeren France sur le site sus-évoqué du territoire de la Commune et autorise cette société à mener ses études sur ce site,

4) QUESTIONS DIVERSES

4-1 – Balayage des rues et nettoyage du village

Le Maire propose au conseil de renouveler le balayage des rues en 2 passages pour l'année 2023.

Les conseillers sont d'accord et proposent un 1^{er} passage en avril/mai et un second entre novembre et décembre après la chute des feuilles.

Le Maire en profite pour interroger le conseil sur une opération de nettoyage du village en collaboration avec les centres Leclerc qui pourrait avoir lieu en septembre. Les conseillers sont d'accord et Françoise DEFELICE va se renseigner auprès des centres Leclerc.

4-2 – Peinture et entretien des bornes incendie

L'entreprise Contrôle d'Hydrants qui s'occupe de la vérification annuelle des bornes incendie propose un devis pour repeindre et faire l'entretien nécessaire sur les points d'eau, le montant du devis pour 4 bornes est de 882 €TTC, dans l'éventualité de la 5^{ème} borne manquante au devis, le montant serait de 1 080 €TTC. Les conseillers sont d'accord pour que l'entreprise s'occupe de ces travaux.

4-3 – Renouvellement des membres de la commission de révision des listes électorales

La commission doit être renouvelée tous les 3 ans et l'échéance doit arriver vers le mois de mai. Afin de mieux anticiper la demande à venir du Préfet, le Maire demande deux volontaires aux conseillers, dans l'ordre du tableau.

Mickaël Legendre et Michel Lapôtre se portent volontaires.

4-4 – Syndicat de la Fourrière – Rappel aux délégués

Le syndicat de la fourrière nous a fait part d'un problème récurrent d'absence des délégués communaux aux réunions (toutes communes confondues).

Les quorums ne sont jamais atteints et obligent le syndicat à reconvoquer.

Les conseillers entendent le problème, toutefois ils déplorent les horaires et la distance des réunions. Ils préconisent des séances en visio-conférence.

4-5 – Demande d'interventions des conseillers

La Maire rappelle qu'il faudrait enlever les illuminations de l'éolienne, couper le thuya et signaler un trou en formation sur la chaussée vers l'arrêt de bus ; Christophe Boulay va s'en occuper

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 19h35.

Le Maire
Daniel LAPÔTRE

